Aujourd'hui, le Centre Scientifique de Monaco (CSM) et l' Institut de recherche pour le développement (IRD) ont signé une convention scientifique.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD), anciennement ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) est un organisme français de recherche multidisciplinaire privilégiant les actions hors Métropole (Afrique, Méditerranée, Amérique latine, Asie et dans l'Outre-Mer tropical français). De ce fait, l'IRD est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche et des Affaires étrangères.

Établissement public français à caractère scientifique et technologique (EPST), comme le CNRS, l'INSERM ou l'INRA, l'IRD dispose de 58 Unités de recherche réparties sur tous les continents, y compris en Métropole. Son siège se situe à Marseille.

Parmi ses axes de recherche, la préservation de l'environnement et de ses ressources, en particulier des écosystèmes tropicaux et méditerranéens, et l'étude des conséquences du changement climatique constituent une priorité scientifique.

Créé en 1960, le Centre Scientifique de Monaco (CSM) est un établissement public de la Principauté de Monaco, placé sous la tutelle du Département de l'Intérieur. Il développe depuis plus de 20 ans, grâce au travail concerté de deux équipes de recherches, l'étude de la biologie des coraux constructeurs de récifs et des organismes apparentés. La physiologie et l'écophysiologie de la calcification et de la symbiose sont ainsi analysées du gène à l'écosystème. Depuis peu, le CSM s'est ouvert à l'économie environnementale et à la **recherch e biomédicale**
.

Il était donc naturel que des collaborations nombreuses se soient établies de longue date entre

les équipes de l'IRD et celles du CSM concernant les écosystèmes coralliens. Ces collaborations se sont vues renforcées ces dernières années avec la création du Groupement de Recherche International (GDRI) "Biodiversité Corallienne" auxquels l'IRD et le CSM participent activement.

La signature de cette convention permettra de renforcer les liens scientifiques qui unissent ces deux Instituts et de développer des stratégies communes pour mieux connaître, et donc protéger, les milieux récifaux.
Pour l'IRD cet accord va permettre de développer de nouvelles compétences sur les écosystèmes coralliens au sein de différentes unités de recherche. Pour le CSM ce partenariat ouvrira de nouveaux terrains d'étude dans l'Océan Pacifique et l'Océan Indien tropical.